



## 1<sup>er</sup> jour de congé = jour férié + jour de repos habituel

-----  
Par Lana1412

Bonjour,

j'ai posé ma semaine du 10.04 au 16.04.

Voici mon emploi du temps habituel sur 35h:

lundi = jour de repos (il est donc les 3 à la fois : repos, férié et lundi de ma semaine de vacances)

mardi = travail

mercredi = travail

jeudi = travail

vendredi = travail

samedi = 1 travaillé sur deux.

Sachant que le lundi 10.04 était férié et que le lundi 17 est un jour de repos habituel, comment se décomptent mes jours de congé payés ?

le comptable m'a décompté ma semaine en comptant du mardi 11.04 au lundi 17.04, me décomptant donc 6 jours de congés payés sans possibilité de rattraper mon lundi 10.04.

Il me semblait que seuls 5 jours de congés payés auraient dû être décomptés ou bien 6 avec un jour à compenser.

je vous remercie

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si vos congés sont décomptés en jours ouvrables, le principe est que l'on commence à compter le premier jour où vous auriez du travailler et on arrête le dernier jour ouvrable avant la reprise. On compte, bien sûr, tous les jours ouvrables.

Donc dans votre cas, premier jour compté, le mardi 11 et dernier jour, le lundi 17, ce qui fait bien 6 jours : mardi 11, mercredi 12, jeudi 13, vendredi 14, samedi 15, lundi 17.